

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le dix-neuvième jour du mois de décembre en l'an deux mille onze, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Gratien Tardif
Michel Cameron

Absent : Jean-Pierre Ducruc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 03 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière - Ouverture

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Serment de l' élu au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2012
 - Activités financières de fonctionnement et d'investissement
 - Programme triennal d'immobilisations 2012/2013/2014
- 4) Adoption du règlement numéro 470-2011 établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2012
- 5) Adoption du règlement numéro 471-2011 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2012

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006 et portant exclusivement sur le budget.

Levée de l'assemblée

428-2011 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

SERMENT DE L'ÉLU AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2012

429-2011 **ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

	2011	2012
<u>REVENUS</u>		
Taxes	2 346 866, \$	2 481 503, \$
Paiements tenant lieu de taxes	178 164,	185 874,
Sécurité publique	0,	5 300,
Autres services rendus	73 950,	123 547,
Imposition de droits	76 500,	86 500,
Amendes et pénalités	8 250,	8 500,
Intérêts	9 300,	9 650,
Autres revenus	60 533,	16 000,
Transferts	<u>268 509,</u>	<u>308 358,</u>
TOTAL :	3 022 072, \$	3 225 232, \$

CHARGES

Administration générale	474 575, \$	506 851, \$
Sécurité publique	444 590,	493 953,
Transport	751 828,	778 698,
Hygiène du milieu	818 546,	842 089,
Santé et bien-être	34 164,	32 976,
Aménagement, urbanisme et développement	177 146,	135 957,
Loisirs et culture	474 314,	498 580,
Frais de financement	235 033,	224 066,
Sous-total :	3 410 196, \$	3 513 170, \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Amortissements	-673 546, \$	-682 561, \$
Amortissements consolidés aréna	-12 627,	-12 751,
Coût des propriétés vendues	-40 508,	-0,
Sous-total :	-726 681, \$	-695 312, \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement de la dette à long terme	376 200,	\$510 100, \$
Activités d'investissement	94 603,	144 103,
Sous-total :	470 803, \$	654 203, \$

TOTAL :	3 154 318, \$	3 472 061, \$
----------------	----------------------	----------------------

EXCÉDENT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

AVANT AFFECTATIONS	132 246, \$	246 829, \$
---------------------------	--------------------	--------------------

AFFECTATIONS

Surplus accumulé affecté	-15 037, \$	-40 137, \$
Surplus accumulé non affecté	-0,	-90 000,
Surplus règlements d'emprunt urbain	-25 028,	-35 311,
Réserves financières et fonds réservés (virement à)	8 219,	17 533,
Fonds réservés (loisir général)	-100 400,	-77 958,
Fonds réservés (carrières et sablières)	-0,	-20 956,
Total :	- 132 246, \$	- 246 829, \$

EXCÉDENT NET	0, \$	0, \$
---------------------	--------------	--------------

FONDS D'INVESTISSEMENT

REVENUS

Taxes foncières générales	87 603, \$	137 103, \$
Taxes foncières de secteur	7 000,	7 000,
Transferts (subventions)	223 997,	1 718 601,
Autres revenus	119 200,	113 400,
Sous-total :	437 800, \$	1 976 104, \$

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011

Financement emprunts à long terme	2 773 982,	3 025 020,
Surplus accumulés	505 000,	535 700,
Fonds de roulement	46 800,	129 600,
Fonds réservés	0,	0,
Sous-total :	3 325 782, \$	3 690,320, \$

TOTAL : 3 763 582, \$ 5 666 424, \$

IMMOBILISATIONS

Administration générale	3 000, \$	3 000, \$
Sécurité publique	17 100,	24 600,
Transport	1 985 594,	2 528 463,
Hygiène du milieu	7 000,	32 000,
Santé et bien-être	0,	0,
Urbanisme et développement	500,	500,
Loisirs et culture	1 750 388,	2 996 861,
Propriété destinée à la revente	0,	81 000,

TOTAL : 3 763 582, \$ 5 666 424, \$

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 telles que présentées.

430-2011

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2012/2013/2014

PROGRAMME TRIENNAL PAR FONCTIONS

Fonction	Dépenses antérieures au programme	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Total des trois années
1- administration générale	0	3 000	0	0	3 000
2- sécurité publique	0	24 600	0	0	24 600
3- transport	0	821 401	545 500	0	1 366 901
4- hygiène du milieu	4 592	1 739 062	1 172 500	0	2 911 562
5- santé et bien-être	0	0	0	0	0
6- aménagement, urbanisme et développement	8 900	80 600	0	0	80 600
7- loisirs et culture	133 457	3 025 861	606 000	110 000	3 741 861
8- électricité	0	0	0	0	0
Total:	146 949	5 694 524	2 324 000	110 000	8 128 524

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le programme triennal en immobilisations tel que présenté, pour un total de 8 128 524 \$.

431-2011

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 470-2011 ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012

ATTENDU QUE les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le règlement n° 450-2010 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

ATTENDU QUE ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

ATTENDU QUE ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2012;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil, tenue le 06 décembre 2011;

IL EST PROPOSÉ : Michel Routhier

APPUYÉ : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement n° 470-2011 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement n° 470-2011 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement n° 470-2011 entrera en vigueur conformément à la loi.

432-2011

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 471-2011 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012

ATTENDU QU'en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2012;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 06 décembre 2011;

IL EST PROPOSÉ : Berchmans Dancause

APPUYÉ : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement n° 471-2011 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement n° 471-2011 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement n° 471-2011 entrera en vigueur conformément à la loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006 ET PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET

433-2011

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 : 15 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.